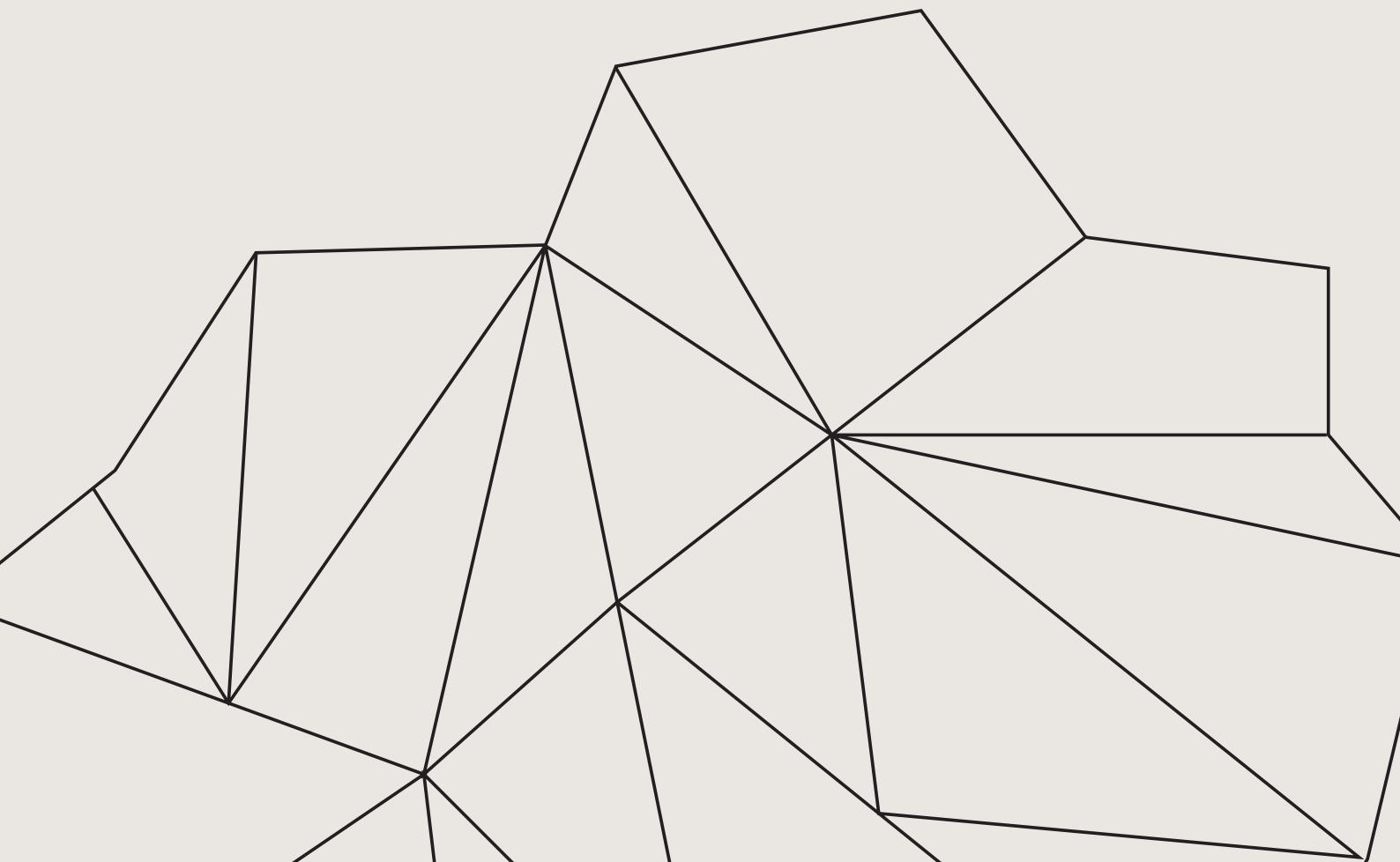


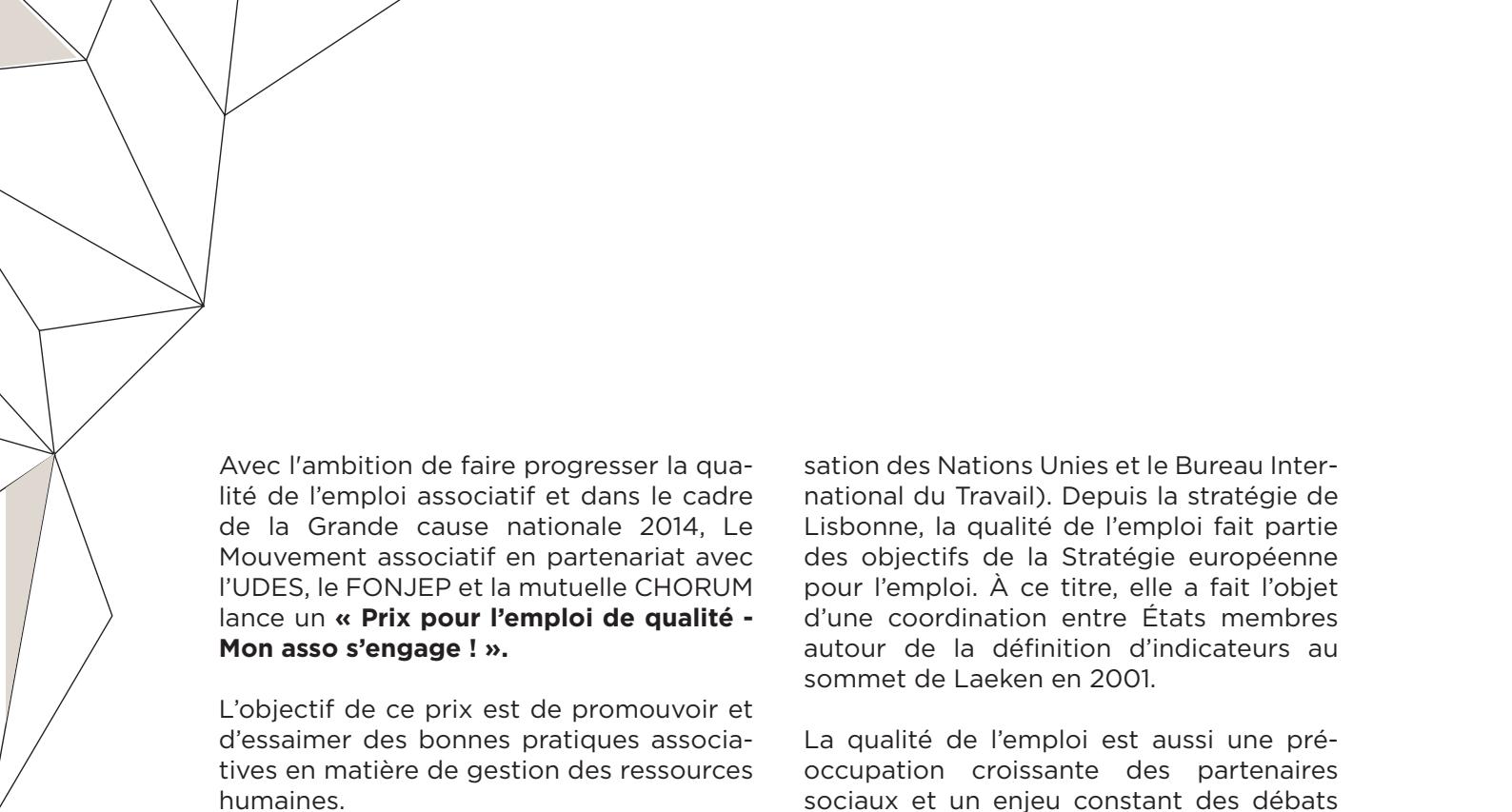


Mon asso s'engage !

RÈGLEMENT DU PRIX

OCTOBRE 2014





Avec l'ambition de faire progresser la qualité de l'emploi associatif et dans le cadre de la Grande cause nationale 2014, Le Mouvement associatif en partenariat avec l'UDES, le FONJEP et la mutuelle CHORUM lance un « **Prix pour l'emploi de qualité - Mon asso s'engage !** ».

L'objectif de ce prix est de promouvoir et d'essaimer des bonnes pratiques associatives en matière de gestion des ressources humaines.

Ce prix récompense des initiatives d'associations ayant mis en œuvre des actions pour l'amélioration de la qualité de leurs emplois.

La qualité de l'emploi associatif est un enjeu majeur pour le secteur associatif. En effet, depuis le milieu du 20ème siècle, le monde associatif s'est fortement professionnalisé et l'emploi y a connu une exceptionnelle croissance. Entre 2001 et 2010, l'emploi dans les associations a cru plus vite que dans le secteur privé lucratif (+25% d'emplois contre 7% dans le privé lucratif).

Alors que 660 000 salariés exerçaient une activité salariée associative en 1981, ils sont 1,8 million aujourd'hui. Le salariat associatif représente une autre façon de s'engager et d'œuvrer pour l'intérêt général que la Grande cause nationale veut valoriser.

Cette progression quantitative de l'emploi associatif s'inscrit dans un contexte de préoccupation croissante pour la qualité des emplois. Depuis la fin des années 1990, la qualité de l'emploi fait partie des préoccupations des institutions internationales aussi bien au niveau européen (Union européenne), qu'au niveau mondial (l'Organisa-

sation des Nations Unies et le Bureau International du Travail). Depuis la stratégie de Lisbonne, la qualité de l'emploi fait partie des objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi. À ce titre, elle a fait l'objet d'une coordination entre États membres autour de la définition d'indicateurs au sommet de Laeken en 2001.

La qualité de l'emploi est aussi une préoccupation croissante des partenaires sociaux et un enjeu constant des débats publics sur l'emploi. Elle met en jeu les conditions de travail et de rémunération, la stabilité de la relation d'emploi, le contenu du dialogue social, l'équilibre entre les vies professionnelle et familiale, ou encore l'existence de discriminations dans le travail selon le sexe, l'âge, la nationalité ou le handicap.

Le dynamisme de la création des emplois dans les associations conduit naturellement à s'interroger sur sa dimension qualitative tout en cherchant à la faire progresser.

Cette préoccupation est d'autant plus importante que les associations renferment un taux important d'emplois atypiques. Des contraintes liées à l'incertitude et à la restriction des financements publics, la gestion par des bénévoles, l'insertion professionnelle de personnes défavorisées, sont parfois présentées comme des raisons de la difficulté des associations à proposer des conditions de travail et des contrats de qualité.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la création par Le Mouvement associatif de créer le « **Prix pour l'emploi de qualité - Mon asso s'engage !** »

PRÉSENTATION DU PRIX

Objectifs

Les « Prix pour l'emploi de qualité - Mon asso s'engage ! » soutiendront des actions d'amélioration des conditions de travail et de qualité de l'emploi mises en œuvre par toute association employeuse.

► Le principal objectif est de favoriser, par essaimage, la mise en œuvre de telles démarches au sein de l'ensemble du monde associatif employeur. Les prix devront permettre de repérer et de diffuser des démarches d'amélioration de la qualité de l'emploi au sein des associations.

► Le deuxième objectif est de valoriser ce type d'actions innovantes afin de donner une image positive de l'emploi associatif et des employeurs associatifs tout aussi impliqués que les autres employeurs dans leurs pratiques RH.

Les expériences significatives recueillies seront présentées dans le cadre d'une conférence organisée par Le Mouvement associatif **le 12 mars 2015, à Paris**.

Thématiques retenues

La qualité de l'emploi est un concept multi dimensionnel qui recouvre un grand nombre d'aspects. L'approche ne pouvant être exhaustive dans le cadre d'un prix, le choix du Mouvement associatif a été de faire un focus sur trois thématiques suivantes constitutives des trois catégories du concours :

► Catégorie 1

Les politiques de gestion de parcours et de mobilité des salariés

La capacité d'un employeur à envisager le parcours de ses salariés au delà de leur passage dans la structure participe à la qualité de l'emploi. Elle favorise, à travers le maintien de l'employabilité des salariés, les progressions de carrière et les transitions réussies.

Exemples d'actions visées par cette catégorie : actions en faveur de la qualification et de la formation tout au long de la vie ; actions de suivi des parcours professionnels (notamment des 2èmes parties de carrière) ; valorisation de la prise de responsabilité ; accompagnement à la mobilité ; actions en faveur du maintien de l'employabilité des salariés ; gestion prévisionnelle des ressources humaines ; etc.

► Catégorie 2

Les coopérations en faveur de la consolidation des emplois

Le temps partiel subi peut conduire à des situations de fragilité : salaires réduits, possibilités de formation limitées et perspectives d'évolution restreintes.

Cette catégorie vise à récompenser les actions mises en place pour lutter contre ces situations dans les associations par le développement de nouvelles formes d'emploi plus mutualisées.

Exemples d'actions visées par cette catégorie : coopérations innovantes et partage d'emplois (notamment dans le cadre de groupements d'employeurs) ; travail en réseau ; actions en faveur de l'aménagement du temps de travail ; portage salarial ; etc.

► Catégorie 3

Les pratiques en faveur de la participation des salariés

La possibilité pour les salariés d'influer sur leur cadre de travail est un élément important de la qualité de vie au travail. Cette catégorie récompensera les actions visant à renforcer l'implication des salariés.

Exemples d'actions visées par cette catégorie :

actions de renforcement de l'implication des salariés dans la définition du projet associatif ; implication dans les processus de décisions, partage de l'information au sein de la structure ; pratiques managériales participatives ; etc.

Partenaires

Au côté du Mouvement associatif, les trois partenaires principaux des prix sont :

► La mutuelle CHORUM

► Le FONJEP, Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

► L'UDES, Union des employeurs de l'économie sociale

Afin de renforcer l'expertise du jury, d'autres partenaires seront associés à la délibération (voir plus bas « composition du jury »).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INSTRUCTION

Qui peut candidater ?

Tout employeur associatif disposant d'au moins un salarié ayant mis en place des actions originales pour améliorer les conditions de travail de ses salariés peut candidater. L'action mise en avant doit dater d'au moins trois mois.

Critères de sélection

Les « Prix pour l'emploi de qualité : Mon asso s'engage ! » soutiendront des actions ayant démarré depuis **au moins trois mois avant la date de lancement du prix (22 octobre 2014)**.

Le but visé par ces actions doit être d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés de l'association concernée.

La sélection des actions primées se fera sur la base des critères de sélection suivants :

- ▶ l'identification préalable des problématiques de qualité de vie au travail au sein de la structure
- ▶ l'inscription de l'action dans une réflexion globale de la structure sur l'emploi de qualité
- ▶ l'implication des administrateurs et des salariés, de leurs représentants et plus largement de l'ensemble des parties prenantes de l'association dans l'action
- ▶ le caractère transférable de l'action
- ▶ la qualité de l'action
- ▶ la mise en place d'un suivi et d'une évaluation de l'action
- ▶ l'inscription de l'action dans la durée.

Jury

Le jury sera composé de :

- ▶ Un binôme politique - technique pour chacun des partenaires des prix
- ▶ Frédéric Dumalin, Responsable du département études, capitalisation et prospective à l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)
- ▶ Alexandra Garabige, Sociologue au Centre d'études pour l'emploi - CEE
- ▶ Pierre Aldrovandi, Rédacteur en chef de Jurisassociations
- ▶ Michel Abhervé, Professeur associé à la chaire ESS de l'Université de Marne La Vallée

Engagement des candidats

Les candidats s'engagent :

- ▶ à transmettre aux organisateurs tout document justificatif de l'action présentée
- ▶ à fournir tous les éléments nécessaires à la valorisation médiatique (photos, documents,..) de l'initiative et à se rendre disponible pour toute interview dans la presse
- ▶ à signer avec Le Mouvement associatif, si le prix leur est attribué, une convention qui précisera les modalités de dotation et de valorisation.

Informatique et libertés

Dans le cadre de l'article 27 de la loi informatique et libertés du 06.01.1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux coordonnées les concernant sur demande écrite à l'adresse du Mouvement associatif.

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du prix s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux actions présentées.

RÉCOMPENSES

Le jury est souverain pour l'attribution des prix. Il remettra un maximum de 4 prix, en fonction de la qualité des dossiers présentés.

Le jury attribuera au moins un prix pour chacune des catégories suivantes :

- ▶ Les politiques de gestion de parcours et de mobilité des salariés
- ▶ Les coopérations en faveur de la consolidation des emplois
- ▶ Les pratiques en faveur de la participation des salariés

Les prix permettront aux lauréats de bénéficier :

- ▶ D'une **dotation de 5 000 euros**.
- ▶ De l'accès aux ressources et à l'offre de services de la mutuelle CHORUM : guide méthodologique, séminaire de sensibilisation.
- ▶ D'un abonnement numérique d'un an à la revue Jurisassociations et d'un ouvrage issu de chaque collection de Juris éditions, soit 3 ouvrages.
- ▶ D'une valorisation médiatique de l'action :
 - ✓ Dans tous les supports de communication des partenaires associés à la démarche : Newsletter du Mouvement associatif, Newsletter de la mutuelle CHORUM, Le Fil-Cides, site internet de l'UDES et portraits sur le portail de l'emploi dans l'ESS.
 - ✓ Dans les médias spécialisés et dans la presse généraliste (interview dans la revue Juris associations notamment).
 - ✓ Lors de l'évènement de restitution du prix, adossé au colloque sur la qualité de l'emploi dans les associations.

Remise des prix

La remise des prix aura lieu lors d'une conférence organisée le **12 mars 2015 à Paris**.

Les lauréats des prix s'engagent à être présents lors de cette conférence.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1 - Portrait de l'association

- ▶ Nom (raison sociale) de l'établissement porteur du projet
- ▶ Coordonnées (adresse, téléphone, e-mail)
- ▶ N° SIRET
- ▶ Interlocuteur référent (nom, fonction, coordonnées)
- ▶ Date de création de l'association
- ▶ Secteur d'activité
- ▶ Présentation de l'association
- ▶ Convention collective nationale et adhésion à un syndicat employeur
- ▶ Effectifs au 31 juillet 2014 (nombre de salariés, nombre d'ETP, nombre de cadres, nombre d'administrateurs, nombre de bénévoles actifs)

2 - Présentation de l'action

- ▶ Descriptif de l'action en précisant la thématique retenue
- ▶ Partenaires impliqués
- ▶ Budget global de l'action
- ▶ Calendrier de l'action
- ▶ Modalités d'évaluation

3 - Déclaration sur l'honneur

- ▶ Elle est signée par le représentant légal de l'association.

4 - Pièces à fournir

- ▶ Portrait de l'association
- ▶ Présentation de l'action
- ▶ Déclaration sur l'honneur signée par le responsable légal de l'association
- ▶ Deux images (fichiers JPEG ou PNG) de bonne qualité (2 Mo minimum) pour illustrer l'action

Ainsi que les pièces administratives suivantes :

- ▶ Copie des statuts de l'association
- ▶ Dernier PV d'Assemblée générale mentionnant la composition du Conseil d'administration

Le dossier de candidature est à faire parvenir avant le vendredi 16 janvier 2015, 18h, par mail à prix@lemouvementassociatif.org ou par voie postale à Le Mouvement associatif, Prix pour l'emploi de qualité, 28 Place Saint Georges, 75009 Paris.

CALENDRIER

- ▶ **22 octobre 2014** : Lancement du Prix , à 13h sur le stand de Chorum au Forum national des associations et fondations.
- ▶ **16 janvier 2015, 18h** : Date limite de rendu des dossiers
- ▶ **Février 2015** : Réunion du jury
- ▶ **12 mars 2015** : Remise des prix lors de la conférence sur l'emploi de qualité dans les associations organisée à Paris.



En partenariat avec



Avec le soutien de

JURISassociations



28 place Saint Georges - 75009 Paris
T. 01 40 36 80 10 - F. 01 40 36 80 11



le mouvement associatif.org
contact@le mouvement associatif.org